

**OBJET : Avenant n°1 – Missions de maîtrise d'œuvre avec la société ATELIER S – Approbation**

Le Maire de la Commune,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU le Code de la commande publique, et notamment son article R.2122-3,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 28 mai 2020, portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

CONSIDERANT le projet de travaux pour la construction du Centre Technique Municipal par la Commune d'Othis,

VU la proposition d'honoraires de la société ATELIER S sise 11 rue du docteur Naudier – LAGNY-SUR-MARNE (77400), représentée par Monsieur Simon VINCENT, en sa qualité de gérant, proposant des Missions de maîtrise d'œuvre, dans le cadre du projet de travaux pour la construction d'un CTM,

VU la Décision du Maire n°2022/06/03D du 14 juin 2022 acceptant cette offre,

CONSIDERANT que la commune a lancé une procédure adaptée, publiée au BOAMP le 21/02/2023, que la consultation s'est trouvée infructueuse, dans son ensemble, en date du 19 juin 2023, après une phase de négociation et remise du rapport d'analyse des offres par la société ATELIER S, le prix excédant les crédits budgétaires alloués au marché ;

CONSIDERANT que des études complémentaires dans le cadre du projet de construction d'un centre technique municipal sont nécessaires,

VU le budget communal,

DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>.** – Un avenant à la proposition d'honoraires initiale est signé entre la société ATELIER S et la Commune d'Othis.

**Article 2.-** Les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la ville.

**Article 4.-** Il sera rendu compte de la signature de ces actes lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

**Article 5.-** Ampliation de la présente décision est transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Seine-et-Marne, Madame la Comptable des Finances publiques assignataire de Meaux et notifiée au représentant de la société ATELIER S.

Fait à Othis, le 11 juillet 2023.

Le Maire,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703495-20230711-20230704-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2023

Bernard CORNEILLE

